

Coulounieix-Chamiers, le 22/02/2024

Monsieur le Président,
Communauté de communes
Périgord Ribéracois
94 avenue d'Aquitaine
24 320 VERTEILLAC

Siège Social

295 boulevard des Sapeurs
Cré@Vallée Nord
Coulounieix-Chamiers

Adresse postale

CS 10250
24060 PERIGUEUX CEDEX 9
Tél. : 05 53 35 88 88
accueil@dordogne.chambagri.fr

Antenne Périgord Vert

Maison des Services
1 Espace Pierre Beylot
24800 THIVIERS
Tél. : 05 53 55 05 09
antenne.pv@dordogne.chambagri.fr

Bureau Ribérac

7 bis place Alsace Lorraine
24600 RIBERAC
Tél. : 05 53 92 47 50

Antenne Périgord Pourpre

Vallée de l'Isle

237 voie Valleton Neveu
ZA Vallade Sud
24100 BERGERAC
Tél. : 05 53 63 56 50
antenne.pp@dordogne.chambagri.fr

Bureau Douville

Maison Jeannette
24140 DOUVILLE
Tél. : 05 53 80 89 38

Antenne Périgord Noir

Place Marc Busson
24200 SABLAT
Tél. : 05 53 28 60 80
antenne.pn@dordogne.chambagri.fr

V/Réf : dossier suivi par Mme Marina BALLAM, Pôle Aménagement Territorial
N/Réf : SL/JPG

Dossier suivi par Sandra LAVAUD.
Tél. : 05.53.45.47.84

Objet : avis sur le projet arrêté de révision simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Périgord Ribéracois.

Copie à :

- Mr Romain LORTHOLARY : DDT - SCAT
- Mr Julien BONDUE : DDT - SADD
- Mme Virginie MAHIEUX : DDT - SETAF
- Mme TAILLANDIER Alexandra : DDT - SETAF
- Mme Blandine FEVRIER : DDT - SETAF
- Mme Corine STRADY : DDT-Délégation Territoriale du Périgord Vert
- CDPENAF

Monsieur le Président,

En date du 31 janvier 2024, vous nous avez transmis pour avis, par mail, le projet de révision simplifiée n°2 du PLUi du Périgord Ribéracois et nous vous en remercions.

Cette révision simplifiée a pour objet la modification de zonages sur la commune de Villetoureix (entreprises existantes actuellement zonées en A et Ace et proposées au reclassement en UY).

Après étude de ce dossier par le Département Territoire et Tourisme et selon des critères techniques d'analyse, nous avons l'honneur de vous informer que nous émettons un avis favorable à ce projet de révision simplifiée n°2 sous réserves :

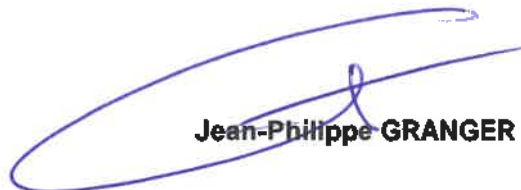
- du respect du PPRi rivière de la Dronne et de sa réglementation (pour les deux sites concernés par cette révision simplifiée).
- pour le site de l'entreprise Transmetal : il conviendra également de prendre en compte le point de captage de Villetoureix, ainsi que le zonage Natura 200 et leurs contraintes éventuelles (en plus de celles inscrites dans le PPRi).



Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Philippe GRANGER